

SARL CABINET BFEC
Société à responsabilité limitée
au capital de 701 356.95 euros
Siège social 119 Rue du Président Wilson
92300 LEVALLOIS-PERRET
403 086 952 RCS NANTERRE



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'an deux mille ONZE

Le 30 novembre, à 11H

Les associés se sont réunis au siège social en assemblée générale sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés

Monsieur THEAU-LAURENT Jean Michel propriétaire de	23 004 parts
SARL CABINET FOSSARD propriétaire de	23 002 parts

Total des parts présentes ou représentées 46 006 parts sur les 46 006 parts composant le capital social.

Monsieur THEAU-LAURENT Jean Michel, préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

- une copie de la lettre de convocation,
- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées,

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un nouveau gérant avec maintien du gérant actuel
- Répartition des tâches et pouvoirs.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour



PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer Marc Fossard, Expert comptable, Commissaire aux comptes et gérant de notre associée « Sarl Cabinet Fossard », **Cogérant de la Sarl Cabinet BFEC**, Monsieur Jean-Michel Théau-Laurent, déjà gérant, étant maintenu.
Nomination pour une durée indéterminée à partir du 1^{er} décembre 2011

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale répartit les pouvoirs des gérants de la façon suivante

Jean-Michel Théau-Laurent gérance professionnelle représentation de la société auprès de l'Ordre des experts-comptables et de la Compagnie des commissaires aux comptes, auprès des clients et des confrères, signataire des attestations et des rapports d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, direction des opérations CAC dont les renouvellements de mandats.

Marc Fossard gérance administrative, comptable et financière. Unique signataire et décideur en matière bancaire. Gestion DRH. Représentant auprès des administrations, secrétariat juridique, Gestion des achats. Pouvoir d'emprunter seul à hauteur de 150 k€ par an et de donner les garanties nécessaires. Gestion des achats seul dans la limite de 20k€ par opération. Gestion des facturations et encaissements.

Corrélativement, les opérations administratives pourront être faites à Hyères, sans toutefois changer le siège social actuel

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

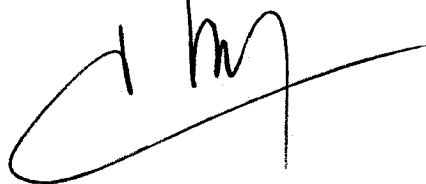
Cette répartition des pouvoirs sera signifiée aux banques afin qu'elle leur soit opposable.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

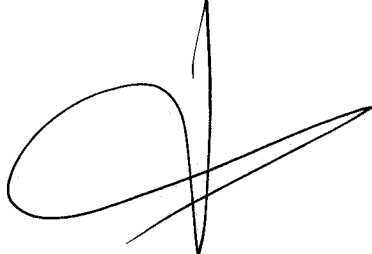
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et l'associée.

Monsieur THEAU-LAURENT Jean Michel



SARL CABINET FOSSARD





.

.

.